



Tabagisme passif des très jeunes enfants

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 17 novembre 2007

Existe-t'il une jurisprudence dans laquelle un parent a été condamné pour atteinte à l'intégrité physique de ses enfants (ou motif similaire), suite à une plainte de l'autre parent ? N.B : J'ai fait procéder à des tests urinaires de la cotinine qui démontre un état de fumeur actif !! En vertu de quels articles de loi puis-je porter plainte si nécessaire ,

Réponse :

Votre interlocuteur naturel devrait être le juge aux affaires matrimoniales

Nous n'avons trouvé qu'un seul arrêt évoquant le tabagisme du père, mais prenant également en compte d'autres facteurs comme son alcoolisme et l'exiguïté du logement.

Ainsi, l'arrêt expose que « l'alcoolisme et le tabagisme du père qui ne fait aucun effort pour améliorer son état plus l'exiguïté de son logement constituent des motifs graves justifiant la suspension du droit d'hébergement ».

Nous vous précisons également que cet arrêt n'apparaissait pas dans la recherche jurisprudentielle sous le terme « maltraitance », mais dans un paragraphe relatif à l'intérêt de l'enfant